

Digitalisation de l'économie : quelle protection contre les formes nouvelles de précarité?

Comme toute période riche en innovations, la « révolution digitale » génère autant d'espoirs que de craintes. Espoirs de nouvelles opportunités : de nouveaux métiers émergent ; des technologies plus productives permettent de produire autant de richesses en travaillant moins, et libèrent de nombreux individus de la nécessité d'exercer des tâches mécaniques et peu valorisantes, désormais confiées à des « machines intelligentes » ; davantage d'échanges mutuellement avantageux sont possibles grâce à une meilleure circulation de l'information. Mais craintes des menaces pesant sur beaucoup : des compétences naguère précieuses deviennent obsolètes ; les métiers créés peuvent donner lieu à des formes d'emploi structurellement précaires ; et les gains de l'innovation peuvent rester concentrés entre quelques-uns sans bénéficier à tous, accroissant les inégalités et menaçant la cohésion des sociétés.

Comment limiter ou compenser les conséquences négatives de l'innovation digitale pour permettre aux opportunités créées par ces nouvelles technologies de s'exprimer le plus possible ? Dans trois domaines au moins, nos sociétés doivent profondément évoluer : la formation, la protection sociale, la redistribution des richesses.

Les technologies numériques pénètrent progressivement, parfois brutalement, l'ensemble des secteurs de l'économie, et affectent profondément l'organisation de nos sociétés. La circulation de l'information incomparablement plus fluide et rapide que permet la « révolution numérique » est avant tout un phénomène généralisé de *désintermédiation* : les exemples les plus frappants sont bien connus : AirBnB met en relation directe des propriétaires de logements et de potentiels locataires ; eBay ou Leboncoin permettent à des vendeurs et des acheteurs d'à peu près tout ou n'importe quoi de se rencontrer ; Uber, SnapCar, ChauffeurPrivé, ou BlaBlaCar connectent des personnes disposant d'une voiture et d'autres désirant être transportées, etc. Auparavant, ces relations s'appuyaient sur des structures intermédiaires, dont la fonction consistait à collecter l'information pertinente, tant sur l'offre que sur la demande pour ces services. De manière peut-être moins spectaculaire mais tout aussi profonde, la suppression des échelons intermédiaires se déroule aussi au sein des entreprises, pour certaines organisées de moins en moins selon les modèles hiérarchiques qui avaient caractérisé les grandes entreprises industrielles. Le management intermédiaire perd de son importance, et se voit directement menacé par la circulation plus directe de l'information entre les différents individus ou entités composant une entreprise.

Les travaux récents d'Ariel Reshef, James Harrigan et Farid Toubal ¹ indiquent que la destruction des emplois intermédiaires est particulièrement à l'œuvre dans les entreprises les plus technologiques. Il semble bien que la digitalisation de l'économie

¹ The March of the Techies: Technology, Trade, and Job Polarization in France, 1994-2007, http://people.virginia.edu/~ar7kf/papers/Harrigan_Reshef_Toubal_September_2015.pdf

rende spécifiquement obsolètes les métiers dont les tâches, manuelles ou intellectuelles, ont un caractère plutôt répétitif ; or ces métiers sont souvent l'apanage des classes moyennes. De nombreux pays voient la structure des emplois évoluer de manière très polarisée : les emplois créés sont ou bien très qualifiés et bien payés, ou bien au bas de l'échelle, précaires et très mal rémunérés. Cette disparition des emplois intermédiaires serait l'un des effets de la pénétration des technologies de l'information, court-circuitant les fonctions qui assuraient la coordination entre les activités exercées par les plus pauvres d'une part, et les plus riches d'autre part.

Au delà de ces effets de désintermédiation, de nombreuses innovations digitales permettent de faire exécuter un ensemble de tâches à contenu intellectuel mais parfois répétitives (comptabilité, back office,...) de manière automatisée. Le péril pèse ainsi sur de nombreuses activités intellectuelles, liées au traitement et à la synthèse de l'information, qui peuvent être confiées à des machines apprenantes manipulant des quantités infiniment plus grandes de données que le cerveau humain ne peut en appréhender. Ce ne sont donc plus seulement les ouvriers peu qualifiés, dont les tâches peuvent être exercées par des machines « à l'ancienne », qui sont menacés, mais aussi de nombreux métiers de services. Le résultat d'ensemble est que de nombreux métiers intermédiaires, traditionnellement exercés par des travailleurs des classes moyennes, sont directement menacés par les innovations digitales, qu'on les qualifie de « machines », de « robots » ou d'« algorithmes ».

Ces craintes sont en partie légitimes : certes, de tout temps, l'innovation a détruit les emplois existants ; cependant, l'effet sur l'emploi total et le chômage n'est pas forcément négatif. Tout dépend des réponses sociales et politiques apportées aux défis posés par l'évolution des technologies.

Le premier effet positif de l'innovation sur l'emploi est bien connu et souvent évoqué : si les machines, au sens large, rendent certaines activités humaines obsolètes, il faut aussi concevoir ces machines, les construire, et les piloter. De nombreux métiers émergent alors, plus qualifiés. Il faut moins d'ouvriers, mais plus d'ingénieurs. Toutefois, attendre de ces nouveaux métiers qu'ils soient aussi nombreux que ceux qui seront détruits est absurde et illusoire. Car le premier bénéfice de l'innovation technologique est qu'elle conduit à des gains de productivité, et qu'elle permet, justement, de faire autant avec moins de travail humain. Le premier effet, implacable, est donc une destruction nette d'emplois. Faut-il le rappeler ? cette destruction nette d'emplois a toujours été l'effet de l'innovation, et cet effet est profondément bénéfique : ce n'est rien d'autre que le seul moteur à long terme du progrès des sociétés humaines, qui en confiant de plus en plus de tâches à des machines dégage le temps de l'homme et de la femme, libres de se consacrer à d'autres activités souvent plus enrichissantes. L'invention de la machine à laver le linge a détruit l'emploi de milliers, voire de millions, de lavandières ; mais c'est la diffusion de cette technologie qui peut permettre à des centaines de millions de femmes (le plus souvent) de ne pas consacrer de nombreuses heures, chaque journée, à la lessive du ménage.

Le second effet de l'innovation est macro-économique, moins immédiat, et moins garanti aussi. Les gains de productivité, créant des emplois plus qualifiés, conduisent à une augmentation des revenus. Ces gains de revenu se traduisent par une hausse de la consommation, et donc de la demande pour de nombreux biens et services, dont la

production nécessite du travail : l'emploi peut alors augmenter. Mais cet effet de bouclage n'est pas mécanique. Car les revenus tirés d'une productivité accrue bénéficient avant tout aux détenteurs de capital : capital physique pour les propriétaires des machines, capital humain pour les travailleurs très qualifiés appelés à concevoir ou à faire fonctionner les machines.

Qui plus est, parmi les innovations digitales les plus visibles figurent les plateformes de mise en relation directe d'individus aux situations différentes mais pouvant s'engager dans un échange mutuellement avantageux. Ces plateformes sont à rendement d'échelle fortement croissant, et présentent souvent toutes les caractéristiques d'un monopole naturel : encore plus que dans des secteurs traditionnels de l'économie, l'innovation digitale est propice au phénomène du « winner takes all », manifesté par la rapidité inédite de constitution de fortunes considérables de quelques individus ayant eu la bonne idée au bon moment, et ayant su mettre cette idée en œuvre.

Or si les « lauréats de l'innovation » sont déjà riches ou très riches, ils consacreront leurs gains de revenu à l'épargne plus qu'à la consommation, renforçant ainsi la concentration des richesses sans nourrir d'emplois nouveaux. Certes, ils peuvent aussi, comme dans toute société très inégalitaire, faire appel à de nombreux services domestiques. Mais la perspective d'un monde polarisé, où la population générale serait employée à rendre plus confortable la vie de quelques Bill Gates ou Mark Zuckerberg, n'est pas forcément des plus réjouissantes.

On voit donc que pour que l'innovation technologique bénéficie à tous, deux éléments sont nécessaires : (1) que suffisamment de travailleurs soient prêts à exercer les métiers créés par les nouvelles technologies ; (2) que les gains de revenu soient suffisamment répartis, ce qui est important à la fois en termes de justice sociale, mais aussi pour nourrir indirectement une demande de biens et services, cette demande se traduisant par des créations d'emploi.

(1) Si le nombre de travailleurs formés aux métiers plus qualifiés n'augmente pas au même rythme que la demande des entreprises pour ce type de travail, l'innovation se traduira par une forte polarisation des salaires. L'économiste néerlandais Jan Tinbergen avait identifié l'importance de cette « course entre la technologie et la formation, » facteur puissant de creusement des inégalités. La seule manière de répondre à ce danger est d'investir massivement dans l'éducation : il faut former aux métiers futurs.

Mais quels seront les métiers de demain, voire d'après demain, dans des sociétés où la vie humaine, de plus en plus longue, s'appuiera aussi sur un allongement des durées de carrière? Nul ne le sait. La seule certitude est qu'il faudra, tout au long de la vie, se former aux métiers nouveaux, et que davantage de temps devra y être consacré. A moins d'accepter que l'évolution technologique laisse sur le carreau des bataillons entiers de travailleurs, dont l'obsolescence des compétences les condamnera au chômage ou aux emplois très mal payés, les dispositifs éducatifs doivent être adaptés pour préparer l'ensemble de la population à *apprendre tout au long de sa vie*. De plus en plus, la formation initiale devra préparer, non pas aux métiers d'aujourd'hui, non pas même aux métiers de demain, mais à la *formation* de demain qui, elle, préparera aux métiers d'après demain.

(2) Lutter contre les forces qui, à travers l'innovation, conduisent à une augmentation des inégalités est également nécessaire. Les politiques fiscales redistributives, taxant le capital humain ou physique, ont un rôle crucial à jouer pour éviter de telles dérives. Mais ces politiques sont elles-mêmes menacées par la circulation plus libre du capital, notamment financier, à travers les pays. Avec la lutte contre les paradis fiscaux, une coordination accrue des politiques fiscales, au moins à l'échelle de l'Europe, semble être une condition minimale pour pouvoir éviter à la concurrence fiscale entre pays, qui a conduit à concentrer l'impôt sur le facteur de production le moins mobile, à savoir le travail moins qualifié, produisant des effets délétères sur l'emploi et les revenus de ces catégories de travailleurs.

Les mutations du travail méritent également qu'on y revienne. Non seulement les emplois de demain ne seront pas les mêmes que ceux détruits par les nouvelles technologies, mais leur forme elle-même sera peut-être très différente, bien plus flexible mais aussi potentiellement plus précaire. Le rôle des plateformes permettant l'échange rapide, voire en temps réel, d'informations sur l'offre et la demande de services est également déterminant. L'exemple le plus frappant est celui du transport urbain : la demande y est structurellement fluctuante, et une offre à un niveau constant ne peut y répondre de manière permanente. La circulation de l'information permet à des travailleurs de connaître rapidement l'existence d'une demande potentielle. Le type d'emploi créé est à priori incertain, et par nature précaire, mais permet à des individus exclus du marché du travail « classique » de bénéficier de nouvelles opportunités d'exercer une activité rémunérée² ; comment les sociétés doivent-elles s'organiser pour permettre à ces emplois d'exister, tout en protégeant les travailleurs qui s'y consacrent ?

Dans de nombreux pays, les mécanismes de protection contre les grands risques de la vie, chômage, retraite, famille ou maladie, s'appuient sur une architecture qui date d'une époque de forte croissance, de plein emploi masculin, et de structures familiales stables. Liant l'ouverture de droits sociaux à l'exercice d'un emploi salarié à temps plein, pérenne et stable, du chef de famille, c'est par ricochet que l'ensemble des individus étaient couverts contre ces risques. Ces modèles répondent mal à la précarisation accrue du travail. Aujourd'hui, perdre son emploi c'est souvent perdre l'accès à la protection sociale, ce qui ajoute de la précarité à l'insécurité, et rend le chômage doublement dramatique.

Le cadre salarial reste, aujourd'hui et de très loin, la première forme dans laquelle s'inscrit la relation de travail. Ce cadre est-il adapté aux activités créées ou encouragées par l'économie digitale ? Des entreprises naîtront-elles, qui embaucheront sur des emplois stables des travailleurs dont les tâches, elles, seront flexibles et ajustées aux fluctuations de la demande ? Ou bien, au contraire, verra-t-on se développer une offre de services par des travailleurs très éclatés, à qui des consommateurs s'adresseront directement grâce à des plateformes digitales, sans passer par une entreprise ? Ces évolutions ne sont pas neutres en termes de partage de risque : dans le cadre d'une relation salariale, l'employeur assure une part du risque lié à la fluctuation de la demande et de l'activité ; dans une économie de service désintermédiée, ce risque pèse,

² Les données d'immatriculation des conducteurs de VTC montrent que ceux-ci sont particulièrement concentrés dans les zones à fort taux de chômage, à faible niveau d'éducation, et à faibles salaires. <http://variationseconomiques.net/tag/vtc/>

de plein fouet, sur les travailleurs eux-mêmes. Et ces travailleurs, outre ce risque de revenus, n'ont aujourd'hui qu'un accès très restreint aux dispositifs classiques de la protection sociale dont disposent les salariés. Pour protéger aussi ce type de travailleurs, il faut repenser la protection sociale en profondeur : ce sont les individus qui doivent être couverts contre les grands risques de la vie, indépendamment de la forme de leur activité, salariée ou non, voire même indépendamment de leur activité elle-même.

En outre, même si cela ne relève pas directement de la protection sociale, l'accès au logement et au crédit peut également être fragilisé par l'absence de revenus réguliers et stables qui caractérise le salariat à durée indéterminée. Là aussi, les droits des travailleurs précaires seront-ils améliorés par l'inclusion dans une forme d'emploi traditionnelle, ou doit-on construire de nouveaux dispositifs collectifs d'assurance sociale ?

Une formule courte et efficace résume les enjeux sociaux soulevés par l'innovation digitale : *Should we protect the past from the future, or the future from the past ?* Préparer le futur, c'est augmenter massivement l'effort de formation des individus, mais c'est aussi permettre à ceux qui perdent leur emploi de ne pas perdre brutalement les droits sociaux liés à cet emploi. C'est, au contraire, tout faire pour qu'ils puissent profiter des opportunités d'activités ouvertes par les nouvelles technologies, et adapter la protection sociale pour qu'elle protège particulièrement les travailleurs qui exercent des activités précaires, dans un cadre salarial ou non.

Pierre-Yves Geoffard
DR, CNRS ; DE, EHESS
directeur, PSE - Ecole d'Economie de Paris